



## Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise

### Compte-rendu sommaire du Conseil Communautaire en date du mardi 15 décembre 2009

*Date de convocation* : 7 Décembre 2009

**Membres présents** : 28

Formant la majorité des membres en exercice

**Membres excusés** : 3

#### 1. Fixation des tarifs 2010 : Redevance Ordures Ménagères – Droit d'entrée des professionnels en déchèterie – Location de la salle polyvalente « Joël le Theule » – Adhésion et impressions au CyberCentre et dans les CyberRelais

##### A. Tarifs de redevance Ordures Ménagères 2010

Le conseil communautaire a décidé de réévaluer les tarifs pour les ménages au vu de l'augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères à Ségrie (la TGAP passe de 15€/tonne à 20€ de la tonne en 2010) ainsi que de l'augmentation contractuelle des prestations inhérentes à la collecte et au traitement des déchets ménagers recyclables.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 certaines catégories de professionnels, producteurs de déchets, seront également assujettis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (la REOM intègre la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la déchèterie, le compostage). Cette facturation s'étendra en 2011 à l'ensemble des professionnels en fonction des quantités de déchets produits dans le cadre de leur activité sauf s'ils font appel à un prestataire pour la collecte et le traitement de ces déchets. Le droit d'entrée à la déchèterie est maintenu pour les professionnels non assujettis à la REOM en 2010.

L'objectif de ces réajustements est :

- d'équilibrer le service Gestion des Déchets au moyen de la redevance,
- de tendre vers une redevance incitative (Grenelle de l'environnement),
- d'harmoniser les tarifs de Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire du Pays de la Haute Sarthe

**Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :**

	TARIFS R.E.O.M. 2010	1 Collecte par semaine	2 Collectes par semaine
T1	Foyer de 1 personne	92 €	/
T2	Foyer de 2 personnes	112 €	/
T3	Foyer de 3 personnes et plus	140 €	/
T4	Résidences secondaires	86 €	/
T5	Restaurants - Fermes Auberges – Hôtels - Bars	220 €	240 €
T6	Gîtes Ruraux accueillant jusqu'à 10 personnes - Chambres d'hôtes	135 €	/
T7	Gîtes Ruraux accueillant plus de 10 personnes	420 €	/
T8	Maisons spécialisées (par lit)	69 € par lit	/
T9	Foyer logement (par logement)	87 € par logement	/
T10	Maison Familiale IREO de BERNAY (par élève moyen présent)	35 € par élève	/
T11	Terrain de camping (par emplacement)	19 € par emplacement	24 € par emplacement
T12	Magasin « Le Mutant » de CONLIE	255 €	/
T13	Magasin « Huit à Huit » de CONLIE	/	400 €

T14	Magasin « Super U » de CONLIE	/	12 000 €
T15	Cantines scolaires (par rationnaire)	1,25 € par rationnaire	/
T16	Collège André Pioger de CONLIE (par rationnaire)	1,25 € par rationnaire	/
T17	Salles des Fêtes communales (par habitant)	0,40 € par habitant	/
T18	Activités tertiaires : Bureaux – Banques – Assurances – et autres activités, hors administrations publiques	100 €	/
T19	Activités médicales et paramédicales : Cabinet médical – Infirmières – Cabinet dentaire – Orthophoniste – Psychothérapeute – Podologue - Massage/bien être – et autres	100 €	/
T20	Cabinet Vétérinaire	100 €	/
T21	Coiffeur - Esthéticien	100 €	/
T22	Activités alimentaires : Boulangeries – Pâtisseries – Boucheries – Charcuteries – Traiteurs - Epicerie	220 €	/

## B. Droits d'entrée à la déchèterie 2010

Le tarif du droit d'entrée des professionnels à la déchèterie de Conlie non facturés au titre de la R.E.O.M. est fixé à 10,00 € du mètre cube à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 2,50€ le quart de mètre cube.

## C. Location de la salle polyvalente

Le conseil communautaire, après délibération, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- Associations : 6,90 € de l'heure
- Ecoles : 15,30 € de l'heure
- Particuliers : 8,20 € de l'heure
- Locations exceptionnelles pour Congrès ou Banquet (avec obligation pour le locataire de couvrir le sol) : Week-end (du vendredi 17h au lundi 8h30) 375 € + 100 € si utilisation du chauffage
- Forfait chauffage en cas d'utilisation lors d'une occupation exceptionnelle à titre gracieux : Week-end du vendredi 17h au lundi 8h30 = 100 €

## D. Adhésion et Impressions au CyberCentre et dans les cyberRelais

Les tarifs d'adhésion, d'impressions et de location du CyberCentre de la Champagne Conlinoise de Conlie et des CyberRelais ont été fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- **Adhésions\*** : 6 € pour l'année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)  
\*10 points sont offerts avec la carte d'adhésion et un demi tarif sera appliqué sur les cartes à points pour les associations Loi 1901 (sous réserve d'une inscription avec présentation du récépissé de déclaration en Préfecture) et les mairies des cantons de Conlie et Loué.
- **Cartes à points :**

Particuliers :	Associations/Mairies :
100 points : 10,00 €	100 points : 5,00 €
200 points : 18,00 €	200 points : 9,00 €
300 points : 25,00 €	300 points : 12,50 €
- **Gravage CD ROM/DVD avec fourniture du support :**

CD ROM :	1,30 €
DVD :	3,30 €
- **Location du Cybercentre de la Champagne Conlinoise** de CONLIE dans le cadre d'une mise à disposition pour des formations (l'animateur du cybercentre n'étant pas présent) :
  - 9,50 € de l'heure pour le Centre Social de CONLIE et toute association à caractère social,
  - 23,00 € de l'heure pour les chambres consulaires et les syndicats professionnels,
  - 23,00 € de l'heure pour les formations dispensées dans le cadre des programmes Agriliger et Artélis ou par un organisme public (ex. : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, C.N.F.P.T., etc..).

## 2. Subvention d'équilibre 2009 au Budget annexe Gestion des déchets

### A. Subvention d'équilibre 2009 du Budget annexe « gestion des déchets »

Il a été prévu budgétairement une subvention de fonctionnement du budget général d'un montant de 123 273 € afin d'équilibrer le budget annexe « gestion des déchets », soit environ 15% du montant global du budget de fonctionnement. Au vu du compte administratif 2009 prévisionnel, une somme de 135 000 € sera

nécessaire pour équilibrer le budget annexe « gestion des déchets », soit environ 17% du budget de fonctionnement, contre 155 000 € en 2008 (20% du budget annexe GD 2008).

**Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'allouer une subvention de fonctionnement au budget annexe «gestion des déchets » d'un montant de 135 000 euros pour l'exercice 2009. Les crédits ont été inscrits aux articles 65738 du budget primitif 2009 du Budget Général.**

### 3. Avenant au contrat Eco Emballages

Vu le contrat programme de durée Eco Emballages – Barème D – signé fin 2005 pour une durée de 6 ans afin de permettre de percevoir des soutiens financiers sur le tri des déchets ménagers recyclables.

Considérant que les refus de tri issus de la collecte sélective des déchets ménagers recyclables sont désormais incinérés, il convient de passer un avenant avec Eco Emballages.

**Le conseil communautaire décide d'accepter l'avenant n°5 au contrat Programme de Durée Eco Emballages – Barème D – et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.**

### 4. Décisions Modificatives au Budget Général et aux Budgets Annexes 2009

Vu les propositions de décisions modificatives à apporter au budget primitif 2009 du Budget général et aux budgets annexes, le conseil communautaire accepte les décisions modificatives suivantes :

#### A. BUDGET GENERAL - DM n°3

##### Section de fonctionnement

Art. 60628 - Autres Fournitures non stockées	+	400 €
Art. 60636 - Vêtements de travail	+	70 €
Art. 61522 - Entretien de bâtiments	+	1 200 €
Art. 61551 - Entretien matériel roulant	+	800 €
Art. 6185 - Frais de colloques et séminaires	-	250 €
Art. 6188 - Autres frais divers	+	250 €
Art. 6226 - Honoraires	+	450 €
Art. 6336 - Cot° CDG /CNFPT	+	40 €
Art. 6413 - Personnel non titulaire	+	250 €
Art. 6458 - Cotisation CNAS	+	200 €
Art. 61523 - Entretien autres biens mobiliers	-	3 410 €

#### B. BUDGET ANNEXE « Gestion des Déchets » - DM n°3

##### Section d'investissement

##### Dépenses

Art. 2313 – Constructions	+	900 €
Art. 2315 – Installations matériel et outillage	-	900 €

##### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Art. 611 - Contrat de prestations	+	6 500 €
Art. 6152 - Entretien du biens immobiliers	+	200 €
Art. 61551 - Entretien matériel roulant	+	3 500 €
Art. 658 - Charges diverses de gestion courante	+	5 350 €
Art. 6066 - Carburants	-	3 550 €

##### Recettes

Art. 74 - Subvention d'exploitation	+	12 000 €
-------------------------------------	---	----------

#### C. BUDGET ANNEXE « SPANC » - DM n°2

##### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Art. 621 - Personnel extérieur	+	14 600 €
Art. 604 - Achat d'études, prestations de services	-	14 600 €

## **D. BUDGET ANNEXE «Zone d'Activités» - DM n°1**

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

Art. 3355 - Travaux en cours	+	16 130 €
Art. 2315 - Travaux	-	16 130 €

### **Section de fonctionnement**

#### **Recettes**

Art. 7133 - Variation des en cours	+	16 130 €
Art. 7015 - Vente de terrains aménagés	-	16 130 €

## **5. Expérimentation Visio Public**

Vu la délibération prise par le conseil communautaire le 1<sup>er</sup> décembre 2009 afin de manifester son mécontentement quant à la conduite de l'expérimentation du dispositif Visio Public sur le Pays de la Haute Sarthe aux motifs :

- qu'il a jugé que l'expérimentation n'avait pas pu être conduite de manière satisfaisante faute d'implication de partenaires tels que Pôle Emploi ou la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.
- qu'il a déploré que cette initiative qui avait fait naître beaucoup d'espoir n'ait pu aboutir, dans la mesure où cet outil de proximité était un atout en terme de services aux habitants du territoire de la Champagne Conlinoise et qu'il pouvait aisément fonctionner, à l'instar de ce qui peut être conduit sur d'autres territoires.
- qu'il a profondément regretté que ce dispositif ait donné lieu à des dépenses importantes qui se sont finalement avérées inutiles.

Monsieur le Président informe les membres que suite à des contacts pris avec la Maison de l'Emploi Sarthe Nord (MDE) il s'avère qu'il n'y a pas d'autre alternative que le retrait des bornes Visio Public, notamment compte-tenu de la non participation de Pôle Emploi à cette expérimentation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Raoul MARTEAU lève la séance à 23 heures 00.

Vu pour être affiché le 18 décembre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président,  
R. MARTEAU